**INCINERATION / CREMATION : QU’EN PENSER ?**

**Café-Bible**, **Eglise Evangélique Baptiste de Saint Jean de la Ruelle**

Jeudi 2 mai 2013, 14h15, par Christophe Hahling

Introduction

Pendant longtemps, la chose allait de soi : il faut enterrer les morts. Depuis le 19ème siècle, des funérailles avec incinération (et en général inhumation des cendres ensuite) se pratiquent de plus en plus. Dans certaines villes, pour des raisons pratiques, elles sont même devenues la norme. Aujourd'hui, nous avons le choix entre l'enterrement du corps et son incinération.

En tant que chrétiens, qu’en penser ? Quelle est, du point de vue de la foi chrétienne, la forme de funérailles qui est juste ? Un chrétien peut-il choisir de se faire incinérer? Les avis divergent sur ce sujet, avec passion parfois, mais pourtant ce n’est pas une question de salut qui est en jeu ici, donc sachons aussi relativiser les prises de position.

**1. Constats et statistiques**

Parmi les nombreuses coutumes funéraires dont témoigne l’histoire de l’humanité, la crémation ou incinération (du latin cinis = ‘cendre’) n’a pas de profonde racine culturelle dans notre Occident judéo-chrétien… sauf à remonter à l’antiquité romaine !

Continuant la coutume d’Israël, le christianisme a en effet imposé l’inhumation comme unique pratique funéraire pendant de longs siècles : d’abord dans les catacombes, au temps des persécutions, puis, une fois le christianisme devenu religion officielle, dans les églises et les cimetières paroissiaux des communes (mais si l’on ouvre un site cinéraire dans un cimetière, comment le concevoir et que privilégier : le minéral ? … l’espace vert ?).

Les promoteurs de la crémation se sont longtemps heurté aux hésitations du législateur, mais, à la suite d’une proposition de loi par le sénateur du Loiret Jean-Pierre Sueur (aussi ancien maire d’Orléans), une réforme a été votée par l’Assemblée nationale et le Sénat en 2008, conférant un statut juridique aux cendres des défunts, à l’heure où la crémation représente environ 25% des obsèques, contre moins de 1% en 1975. En effet, désormais la place des cendres des défunts sera dans les cimetières : dans un caveau, un columbarium ou dispersées dans "*un jardin du souvenir*", elles ne pourront plus être gardées à titre privé. Le texte exclut aussi l’existence de sites cinéraires privés. La dispersion des cendres dans la nature, selon la volonté du défunt, pourra toujours se faire à condition qu’elle soit déclarée dans le lieu de naissance de ce dernier, afin de laisser une trace. Et toute commune de plus de 2000 hab. devra être dotée d’un site spécifique pour recueillir les cendres, "*avec mention quelque part de l’identité de la personne pour garder une trace*", selon M. Sueur.

Notons que les sociétés de pompes funèbres, longtemps inexpérimentées sur ce sujet, commencent aussi à proposer de nouveaux produits, tels ces "urnes thalassa" solubles, (spécialement prévues pour la dispersion des cendres en mer !).

Mais reste parfois la question épineuse du désarroi de certains proches : quoi faire pendant l’heure et demie que dure en moyenne la crémation ? … et que faire ensuite des cendres du défunt ?

Notons aussi la réticence voire la franche opposition de divers ministres des cultes (le Judaïsme, l’Islam et l’Orthodoxie condamnent cette pratique au nom du respect de l’intégrité du corps) ! (Chez les Catholiques et les Protestants - y compris Evangéliques -, même si les instances dirigeantes et représentatives françaises ne s’y opposent pas, bon nombre des fidèles de ces églises n’approuvent pas pour autant l’incinération…).

Quelques chiffres …C’est seulement à la fin du 19ème siècle, et - en France du moins - dans un contexte d’hostilité déclarée à la religion et sous la pression des sociétés maçonniques, que l’incinération commença vraiment à se développer en Europe … avec plus ou moins de rapidité selon les pays et les traditions religieuses (on comptait en 1996 71% de crémations en Grande-Bretagne, 63% en Suisse et Suède, mais seulement 4,7% en Espagne et 1,5% en Italie !).

Dans notre pays, légalement permise depuis 1889, cette pratique s’est développée rapidement (en 2006, 24% des personnes décédées ont été incinérées), si rapidement même, qu’elle l’emporte désormais sur l’inhumation dans les préférences des Français (sondage Ipsos réalisé par téléphone du 5 au 7 juillet 2008 auprès de 1016 Français[[1]](#footnote-1), corroboré par un autre sondage réalisé par Atlantico/Ifop le 1er novembre 2012, qui fait ressortir que 49 % de la population française préfère se faire incinérer, contre 27 % qui préfèrent être enterrés, et 24 % pour lesquels cela leur est indifférent). Selon **ce sondage de nov.2012, cette tendance à la préférence à l’incinération est particulièrement forte chez les baby-boomers, et s’explique par une déchristianisation croissante de la société moderne.**

**Les raisons** d’une telle attirance les plus faciles à repérer sont celles qui sont explicitement mises en avant par les tenants de la crémation : elles sont d’ordre :

* **économique** : une crémation coûterait en moyenne 356 euros, un enterrement 2300 euros (jusqu’à 15 000 parfois). Néanmoins, ces prix peuvent fluctuer, surtout si l’incinération est suivie de la dépose de l’urne dans le caveau familial. Il est vrai que l’entretien d’une urne coûte moins cher que pour une tombe – marbre, fleurs, … -. Un espace dans un cimetière à Lyon coûte 500 € pour 15 ans pour 2 m2, 2300 € pour 50 ans et 5800 € pour perpétuité,
* **écologique** : moins polluante, la crémation permettrait en outre de limiter l’emprise au sol des cimetières, surtout dans un contexte de forte urbanisation,
* **philosophique** : à l’origine, athéisme et anticléricalisme déclarés, comme par ex. négation de la résurrection des corps ou même parfois tenants de la réincarnation, ou alors emprunt aux religions de l’Orient leur symbolique du feu. Parfois aussi, l’incinération s’inscrit dans un processus de dénégation de la réalité de la mort qui caractérise notre société : à défaut d’avoir la maîtrise de la mort, on voudrait du moins pouvoir s’en donner l’illusion en programmant la disparition du corps et en effaçant au plus vite les traces du passage de la mort. Fréquent chez les malades du sida, ce souhait de la crémation semble correspondre à une tragique fuite en avant dans la désespérance : aller jusqu’au bout de la détérioration de son corps et jusqu’au bout de sa solitude !
* **juridique** : on va en effet jusqu’à invoquer le code pénal qui imposerait les vœux du défunt à ses proches,
* **altruiste** : on ne veut pas embarrasser ses survivants avec les contraintes de l’entretien d’une tombe, surtout dans un contexte de grande mobilité où la famille n’est plus liée à une localité précise ; ainsi, quand la famille déménage, elle peut prendre l’urne avec elle.

**2. Considérations bibliques et théologiques**[[2]](#footnote-2)

1. **L'être humain vient de la terre et retourne à la terre. Dieu lui donne le souffle de vie**. Dans le récit de création de la Bible *(Gn.2 :7)*, nous lisons de quoi est fait l’être humain : *‘L’Eternel Dieu façonna l’homme avec de la poussière du sol, il lui insuffla dans les narines le souffle de vie, et l’homme devint un être vivant’.* Dans le récit suivant, concernant la chute, Dieu annonce la mort à Adam (être humain) pour la première fois : *‘tu retournes au sol dont tu as été tiré, car tu es poussière et tu retourneras dans la poussière’ (Gn.3 :19).*

Question : retourner à la poussière en 20 ans, est-ce différent que d’y retourner en 2 heures ? Les cendres sont une forme de poussière. Du point de vue chimique, entre une inhumation et une incinération, il n’y a pas une grande différence. Dans le 1er cas, c’est une oxydoréduction lente ; dans le 2ème cas, une oxydoréduction rapide[[3]](#footnote-3).

1. **Dans la Bible**, **nous n’avons que des descriptions de funérailles**, **pas de commandements.** Dans l’A.T.*,* nous trouvons des exemples de funérailles. A Hébron, Abraham achète aux Hittites un terrain comme lieu de sépulture familiale comprenant la grotte de Makpéla, pour y faire reposer le corps de son épouse Sara *(Gn.23)*. Abraham, son fils Isaac et son épouse Rébecca, ainsi que Jacob et Léa seront plus tard inhumés dans cette même grotte. Jacob décède près de son fils Joseph en Egypte, il est embaumé à la manière égyptienne et plus tard, déposé également dans la grotte Makpéla *(Gn.50)*. D’autres indications de tombaux familiaux se trouvent dans les histoires de Samson *(Jg.16 :31)*, de Samuel *(I S.25 :1)* et d'Asaël *(II S.2 :32).* A cette époque se pratiquait aussi l’enterrement au pied d'un arbre *(Gn.35 :8).* Les pauvres ou les personnes de condition modeste étaient enterrés dans des tombes collectives, comme par ex. dans la vallée de Cédron près de Jérusalem *(II R.23 :6)*. Le fait d’être mis en sépulture, le lieu et le rassemblement avec les autres morts semblaient importants *(I R.13 :20-32).* Dans l’ancien Israël le fait d’être consumé par le feu représentait une punition pour des crimes *(Gn.38 :24 ; Lv.20 :14).* Ne pas être enterré et être dévoré par les bêtes était une malédiction et une terrible punition de Dieu *(I R.21 :23-24).* .

Le N.T. aussi donne des exemples d’ensevelissements. Nous trouvons une personne qui voulait enterrer son père, avant de suivre Jésus ; Jésus lui dit, que de le suivre est plus important que l’ensevelissement *(Mt.8 :21)*. Jean-Baptiste a été enterré par ses disciples *(Mt.4 :12)*. A sa mort, le pauvre Lazare est porté par des anges dans le sein d’Abraham ; le riche meurt, il est enterré et arrive au séjour des morts – pour aucun des deux, la mort n'est un point final *(Lc.16 :22).* Dans les *Actes des Apôtres*, il est question de l’ensevelissement d’Etienne *(8 :2)* ainsi que celui d’Ananias et de Saphira *(5 :6,10)*. Nous apprenons des exemples de Lazare *(Jn.11 :17)* de Jésus bien sûr, mais aussi des deux hommes sous l’emprise de démons de Gadara/Gérasa *(Mt.8 :28) ; Mc.5 :3)* que les morts étaient déposés dans des grottes. Mais on mettait aussi le corps en terre : avec l’argent de Judas, les pharisiens ont acheté un champ pour enterrer les étrangers *(Mt.27 :7).*

**En résumé, on peut dire ceci** : dans la Bible nous trouvons essentiellement des descriptions de funérailles, mais aucunes prescriptions relatives à la forme. Selon la coutume locale, on enterrait ou on déposait les morts dans des grottes. Dans l’A.T. cependant, la dignité caractérisait les funérailles ; être incinéré ou ne pas être enseveli était considéré comme une punition sévère. Jésus ne donne aucune indication sur la forme des funérailles.

1. **Dans le N.T.**, **plus que les funérailles**, **c’est la résurrection qui est importante.**

Alors que dans l’A.T., on mettait de l’importance sur une longue vie comblée et de dignes funérailles – si possible avec ses ancêtres – le N.T. place la résurrection des morts et la vie éternelle au centre de la foi. L’espérance en la résurrection est une part importante de la foi chrétienne. Et la forme d’ensevelissement vraiment essentielle est le baptême : par lui nous sommes ensevelis avec Christ – pour ressusciter avec Lui à une vie nouvelle et éternelle *(Rm.6 :4).* Dans le cas des martyrs, être brûlé était même devenu un signe de persévérance dans la foi *(Hé.11 :37)*[[4]](#footnote-4)! Jésus a reçu de Dieu le pouvoir de faire sortir les morts de leurs tombes, et *‘ils en sortiront : ceux qui auront fait le bien ressusciteront pour la vie, ceux qui auront fait le mal ressusciteront pour être condamnés’ (Jn.5 :28-29)*. La forme des funérailles n’interfère pas. L’Apocalypse également décrit comment tous les morts sont appelés au jugement, venant de tous les lieux, de la mer et du royaume des morts ; après ce jugement seulement, l'étang de feu deviendra le lieu de mort éternelle pour ceux dont les noms ne sont pas inscrits dans le livre de vie *(Ap.20 :11-15)*.

1. **Le salut n’est pas lié à la forme** ‘**correcte**’ **des funérailles.** Personne ne doit craindre ne pas pouvoir ressusciter, suite à de ‘mauvaises’ funérailles. Cela ne peut se justifier bibliquement. Le salut n’est jamais lié à la forme des funérailles, mais à Jésus-Christ ! Si nous lui appartenons, Lui qui est la résurrection et la vie, cela n’a pas d’importance que notre corps mort soit déposé dans une fosse ou dans une tombe ou qu’il soit réduit en cendres. Paul écrit dans *I Co.15 :35ss.* que lors de la résurrection, nous aurons un corps spirituel *(v.44)*, un corps qui dans son essence sera aussi différent qu'un poisson d'un oiseau, que le soleil de la lune, que la force de la faiblesse, etc. *La manière* dont le corps terrestre disparaît n’est pas importante, seulement *le fait* qu’il disparaît au profit d’un corps spirituel.

Le corps corruptible n’a aucune participation (aucun héritage) au corps incorruptible du ressuscité *(v.50).*  < Sur la question de la résurrection – concernant le mariage et le fait d'être marié – Jésus explique aux sadducéens que la vie dans le ciel n'est pas simplement la continuation de la vie terrestre *(Mt.22 :29-30).* Cela vaut aussi pour notre être physique. > Notre compréhension actuelle ne nous permet pas de vraiment nous représenter l’être nouveau après la résurrection.

**3. Le point de vue de l’Eglise catholique**[[5]](#footnote-5)

Après avoir pris, pendant des siècles, la forme d’une vigoureuse condamnation d’un rite funéraire considéré comme un défi lancé à la doctrine chrétienne, le jugement de l’Eglise catholique s’est fait plus nuancé depuis un décret du Saint-Office en date du 8 mai 1963 (auparavant, étaient privés de la sépulture ecclésiastique ceux qui avaient demandé que leur corps fût livré à la crémation !). Aujourd’hui donc, l’Eglise catholique réaffirme sa préférence traditionnelle pour l’enterrement des morts, mais ne prononce plus de condamnation envers la crémation : ‘L’Eglise recommande vivement que soit conservée la pieuse coutume d’ensevelir les corps des défunts ; cependant, elle n’interdit pas l’incinération, à moins que celle-ci n’ait été choisie pour des raisons contraires à la doctrine chrétienne." [Code de Droit Canonique, c. 1176 §3]. ‘Les corps des défunts doivent être traités avec respect et charité dans la foi et l’espérance de la résurrection. L’ensevelissement des morts est une œuvre de miséricorde corporelle ; elle honore les enfants de Dieu, temples de l’Esprit Saint’. [Catéchisme de l’Eglise catholique, no. 2300]. ‘L’Eglise permet l’incinération si celle-ci ne manifeste pas une mise en cause de la foi dans la résurrection des corps." [Catéchisme de l’Eglise catholique, no. 2301 §2].

Le rituel romain des funérailles, paru après le concile, en 1969, rappelle la raison essentielle de cette préférence traditionnelle pour l’inhumation : l’imitation de Jésus jusque dans sa mort et sa mise au tombeau *(Jn.20 :40-42)*. Ne rappelle-t-on pas, chaque dimanche dans le credo liturgique, que Jésus *‘a été enseveli…’* ? Mais on peut penser aussi que l’image biblique de la création de l’homme à partir de la poussière du sol *(Gn.2 :7* et *3 :19)*, la piété de Tobie *(Tb.1 :16-18*, livre apocryphe) et, plus encore, la vision grandiose des ossements desséchés qui reprennent vie *(Ez.37)*, ont dû influencer l’imaginaire chrétien autour de la résurrection des corps et faire de l’enterrement la meilleure expression symbolique de la foi de l’Eglise en la résurrection de la chair.

Il faudrait aussi reconnaître, d’ailleurs, avec Ines Lotzika et les évêques allemands, qu’il y a quelque contradiction - au moins au niveau de l’expression symbolique - à souligner l’éminente dignité du corps humain, temple de l’Esprit Saint appelé à ressusciter, au moment même où l’on s’empresse de le détruire ! Comment un acte qui, dans notre culture judéo-chrétienne, est un acte de violence, de destruction, pourrait-il laisser place au germe de l’espérance ? Ne faut-il pas plutôt souligner qu’il y a, au cœur du christianisme, deux médiations - le corps et le temps - qui, dans le mystère de l’Incarnation, s’appellent l’une l’autre ? Dès lors, que signifie pour un chrétien cette double atteinte délibérée faite au corps et au temps ? Certes, le temps n’a de sens que pour les vivants ; mais précisément, le défunt n’est pas seul : il y a ses proches et toute la société pour lesquels compte encore le temps… y compris celui de la lente disparition du corps enfoui en terre et qui sert de support symbolique au nécessaire et patient travail de deuil.

D’un point de vue liturgique, on notera qu’en France les funérailles chrétiennes sont habituellement célébrées à l’église avant l’incinération (comme elles sont célébrées évidemment avant la mise en terre) et qu’il paraît plutôt incohérent, voire malsain, d’imaginer une célébration à l’église autour de l’urne cinéraire ! La situation allemande avec la possibilité d’une célébration liturgique au moment de la déposition de l’urne au cimetière correspond à une autre pratique, dans laquelle le corps ne passe pas par l’église. Qu’on opte d’ailleurs pour l’inhumation ou pour l’incinération, la nécessité d’un rituel se fait sentir pour ce moment critique qu’est celui où le corps est soustrait aux regards (dans la fosse ou derrière le rideau du salon de cérémonie dans le crématorium). < Certaines sociétés de pompes funèbres l’ont bien compris, qui proposent au funérarium, parmi leurs prestations tarifées, une cérémonie d’hommage civil voire même un temps de prière avec le ‘Notre Père’ enregistré sur cassette ! >

**4. Pistes de réflexions pour se faire une idée personnelle de la question**

Comme dit plus haut, en ce qui concerne le salut et la résurrection, la forme des funérailles n'a aucune importance. Néanmoins, elle peut contenir un message important pour les proches du défunt et a valeur de symbole :

* **Par les funérailles**, **j’exprime ce qui était important pour moi**, **avant et après la mort**. Que mon corps soit brûlé et que les cendres soient éparpillées dans un fleuve, ou que je sois enterré avec la tête en direction de Jérusalem ou de la Mecque, ou que ma momie repose dans un sarcophage somptueux ou que mes cendres disparaissent dans une fosse commune anonyme – tout cela révèle quelque chose sur ma conception de la vie, ma foi, ma vie. C'est ainsi, qu'en Europe, l’incinération fut d'abord pratiquée par des personnes éloignées de l’Eglise, aussi en protestation contre la foi en la résurrection. Les chrétiens convaincus s'en sont distancés et préféraient se faire mettre en terre comme une graine, en s'appuyant sur le texte de la résurrection de *I Co.15* (graine plantée = symbole de résurrection).

Indépendamment de la forme des funérailles, un témoignage de foi de la personne défunte peut être communiqué lors de la cérémonie d'adieu ou par une inscription sur la tombe. Il est important que la forme corresponde à la vie de la personne défunte et ne s'oppose pas à ses considérations esthétiques, à sa volonté et à sa conscience. Chacun(e) doit décider cela pour soi-même. Y réfléchir en avance et en parler avec des responsables d’Eglise est raisonnable et utile pour la proche famille.

* **Les funérailles constituent un rituel utile et significatif pour le travail de deuil.** Les funérailles et la forme des funérailles n'ont pas seulement un sens pour la personne défunte, mais bien plus pour les proches. La famille proche doit passer par un processus de deuil. Les amis doivent pouvoir prendre congé ; une cérémonie chrétienne d’adieu faite en public est un témoignage et peut constituer une aide dans ce sens. Et la forme des funérailles (l’enterrement d’un cercueil ou d’une urne, une niche, une tombe individuelle ou collective) peuvent faciliter ou compliquer le long travail de deuil des proches. A cet égard, il est fortement recommandé de prendre le temps pour discuter des thèmes de la mort et des derniers moments. Il peut donc être utile de rédiger ses dernières volontés. Il est de notre devoir d'accompagner les personnes touchées par le deuil, quelle que soit la forme choisie.

Sur le plan psychologique, certains se demandent si l’incinération n’est pas défavorable aux intérêts des survivants en ce qui concerne le travail de deuil, qui en serait ainsi rendu plus difficile. Vouloir se faire incinérer, n’est-ce pas priver ses proches d’un lieu identifiable pour le travail de la mémoire et du deuil, qui se rajouterait aux effets pervers que sont l’occultation de la mort, le refoulement de la peine, l’obligation de souffrir seul ? A débattre…

* **Il y a aussi dans l’acte de l’enterrement quelque chose de pédagogique**, de l’ordre du témoignage. Quand sur la tombe d’une personne, on évoque *I Co.15 (‘semé corruptible, on se réveille incorruptible’)*, l’image d’une graine qu’on met en terre devient source d’espérance ; la graine qui meurt donnant naissance à une plante ; par analogie, le corps meurt ; mais il donnera naissance à un corps renouvelé, glorifié.

De même, des versets bibliques inscrits sur des tombes (ou sur des urnes) peuvent être de formidables encouragements pour ceux qui les voient (passants, visiteurs d’autres tombes), une sorte de moyen d’évangélisation (ceci est particulièrement vrai dans une région assez protestante comme le Pays de Montbéliard et à relative forte proportion de chrétiens, où de nombreuses tombes de nos cimetières ‘parlent’, par les versets bibliques mentionnés).

Conclusion

• La notion du **temps** est importante. Pour certains, il faut beaucoup de temps pour ‘digérer’ la perte d’un être cher, et une tombe pourra aider en cela. Pour d’autres, ce qui est le plus important n’est pas le physique ou la localisation, mais la mémoire.

• Nos **motivations**. Si aucun texte biblique ne permet de dénoncer l’incinération, c’est du côté des motivations que nous pouvons discerner parfois de réels problèmes.

• **Ne pas confondre résurrection et restauration des cadavres**… l’incinération, pas plus qu’un accident grave qui détruit le corps, pas plus que le ‘retour à la terre’ plus naturel, n’empêchera le Seigneur de donner un corps ressuscité à quiconque.

• Le côté **culturel** a sa place : pour un Africain, il est impensable d’incinérer les corps. En Corée du sud, les pasteurs donnent l’exemple en se faisant incinérer…

Quoi qu’il en soit, nous sommes invités – devant Dieu – à considérer ces questions, sachant que *‘à chacun d’avoir une pleine conviction en lui-même’ (Rm.14 :5b)*, puisque cette question n’est pas fondamentale au salut en Jésus-Christ, mais secondaire.

Christophe Hahling, pasteur

1. En Alsace, par ex., en 2003, il y a eu 2831 incinérations, 4669 en 1998, 7394 en 2004, ce qui fait qu’en 11 ans il y a presque triplement de cette coutume funéraire. Sur 7070 incinérations, 5600 urnes ont été remises aux familles ou aux sociétés de pompes funèbres, car ces urnes, en Alsace, sont le plus souvent enterrées dans la tombe familiale située dans le cimetière de la commune du défunt ; 650 urnes ont été déposées dans des columbariums ou enterrées dans les jardins d’urnes jouxtant le crématorium. Dans 820 cas, les cendres ont été dispersées dans un jardin dit «espace de dispersion», ou dans la nature, ou dans des lieux divers. Heureusement, cette dernière pratique, la plus traumatisante pour la famille, n’a que peu progressé en 11 ans : 495 cas en 1993, 743 en 1996, 667 en 2002. [↑](#footnote-ref-1)
2. Informations tirées essentiellement d’un article élaboré par le conseil des anciens de la Conférence Mennonite Suisse [↑](#footnote-ref-2)
3. Cependant, dans ce dernier il faudra brûler env. 30 m. cubes de gaz par corps. Ainsi, fait remarquer Freddy Sarg, pasteur luthérien alsacien dans un article, ‘les 7394 incinérations de 2004 en Alsace auront consommé env. 221 820 m. cubes de gaz. A une époque où les énergies fossiles se font de plus en plus rares, est-ce très écologique de recourir à l’incinération des corps ? Ne serait-il pas plus sage de laisser le processus naturel s’opérer lentement ? [↑](#footnote-ref-3)
4. certains manuscrits traduisent *‘mis à l’épreuve’* ou *‘torturés’* par *‘passés à l’épreuve du feu’* [↑](#footnote-ref-4)
5. selon un article de Philippe Louveau, curé de Ste-Trinité du Perreux, paru dans Internet : ‘L’incinération : qu’en penser ?’ [↑](#footnote-ref-5)